

Résumé du rapport PRODEC et observations de terrain

Interventions de Mauro Striano et Bram Van de Putte lors de la Session PRODEC du 9.12.2020

PRODEC est l'acronyme anglophone pour « Protéger les droits des citoyens mobiles de l'Union Européenne » ; ce projet et le second rapport qui en résulte, est l'œuvre d'une collaboration entre la FEANTSA, Bruss'help, et DIOGENES. Ce document vise à mettre en évidence quelques constats-clés. Les analyses sont basées sur la collecte des informations, de façon anonyme, à propos de 851 personnes accompagnées par DIOGENES en 2019. 331 sont de nationalité belge (42,6%), 319 sont des ressortissant·e·s d'un pays de l'Union Européenne (UE) autre que la Belgique (41,1%) et 127 sont des ressortissant·e·s de pays tiers (16,3%). Ce second groupe constitue notre focus.

Les travailleurs de rue de l'asbl DIOGENES se rendent dans les rues de la Région de Bruxelles-Capitale depuis 1995. Nous allons au contact des habitant·e·s de la rue et proposons un accompagnement sur mesure respectant leurs conditions et valeurs, leurs questionnements et rythme, dans le but de reconstruire le lien social et d'améliorer leur bien-être général.

Témoignage de DIOGENES :

DIOGENES veut construire un pont entre la rue et le reste de la société.

Ces dernières années, nous avons remarqué une forte augmentation des accompagnements de migrants intra-européens. Grâce à notre médiatrice interculturelle Rom et nos deux médiateurs Polonais, nous pouvons plus facilement accompagner ce public-cible dans les rues bruxelloises.

a. Informations démographiques

Parmi les citoyen·ne·s européen·ne·s dont la nationalité est connue, les 5 pays d'origine les plus représentés sont la Roumanie (42,6%) la Pologne (37%), la France (5%), l'Italie (3,8%) et la Slovaquie (3,1%). Les ressortissant·e·s roumain·e·s et polonais·es reflètent donc presque 80% de la population européenne totale.

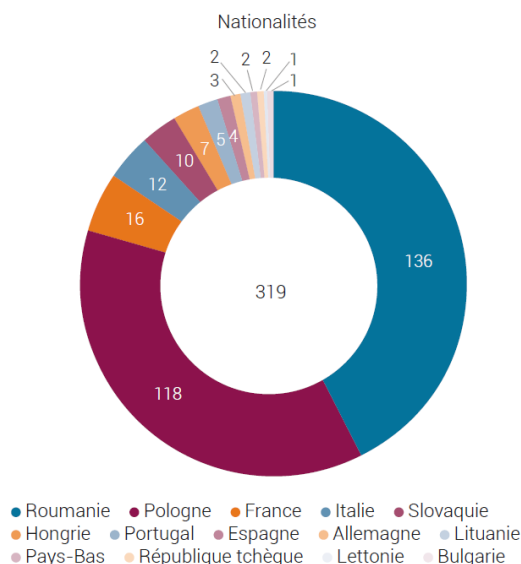
Il y a une majorité d'hommes (67,8%) - mais nous pouvons constater que les femmes sont particulièrement représentées parmi les personnes d'origine ethnique Rom (53,8%). La majorité des personnes sont âgées de 40 à 59 ans (53,5%) avec une prédominance pour la catégorie 40 à 49 ans (28,7%).

Session PRODEC

Migrants intra-européens en situation de sans-abrisme à Bruxelles

9/12/2020
14h00 – 16h00

En ce qui concerne la composition de ménage, 54,2% vivent isolés et 25,1% en famille. Mais, comme pour la répartition de genre, il y a une grande différence entre les citoyen-ne-s européen-ne-s d'origine ethnique Rom (70,5% vivent en famille) et les autres où seulement 2,9% vit en famille.



Témoignage de DIOGENES :

« Dans les rues de Bruxelles, nous observons qu'une grande partie de la population provient de pays européens, surtout de la Pologne et de la Roumanie.

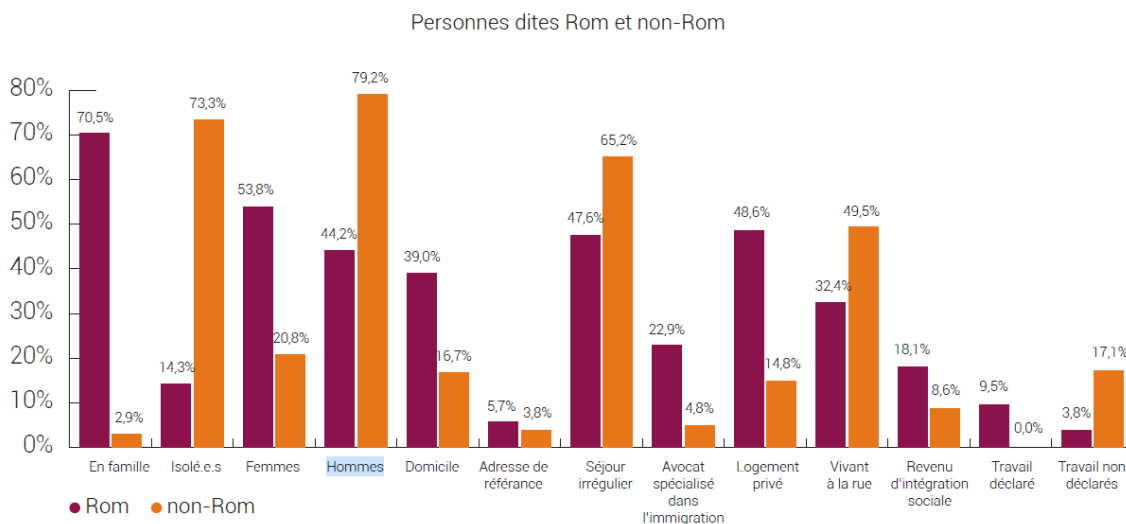
En ce qui concerne la communauté Polonaise, nous voyons qu'ils viennent pour la plupart du Nord-Ouest du pays (d'une région nommée Mazura). L'objectif n'est certainement pas de stigmatiser l'entièreté de cette communauté : la plus grande partie de la communauté polonaise en Belgique est parfaitement bien intégrée à notre société. Pour les autres, la bonne collaboration avec les services consulaires polonais est de haute importance pour notre travail avec ce groupe-cible.

Nous voyons souvent des hommes isolés ayant de l'expérience dans le secteur du bâtiment. Ce sont souvent des personnes qui résident déjà depuis longtemps dans notre pays, et se connectent difficilement à la société : ils parlent rarement français ou néerlandais et ont surtout des contacts avec leur propre communauté.

De la même façon, nous rencontrons des Polonais qui étaient déjà sans-abris avant leur arrivée en Belgique. En général, c'est un groupe particulièrement vulnérable, qui se réfugie souvent dans la consommation d'alcool. Le taux de mortalité de ces personnes est également très haut. »

b. Les différences entre le public Rom et non-Rom

Nous notons un décalage très évident entre public d'origine ethnique Rom et les non-Roms, sous plusieurs aspects.



Pour les Roms inclus dans l'échantillon, nous notons que leur parcours migratoire se fait presque exclusivement en famille (70,5%), qu'ils ont plus facilement accès à une domiciliation (39% contre 16,7% pour les non-Roms) à un logement privé (48,6%, contre 14,8%), et à un revenu d'intégration sociale (18,1% contre 8,6%). Il y a moins de Roms parmi les personnes accompagnées par DIOGENES qui vivent en séjour irrégulier (47,6% contre 65,2% pour les non-Roms) ou qui sont à la rue (32,4% contre 49,5%).

Il semblerait que l'appartenance à des communautés déjà établies en Belgique permet, en tant que nouveaux arrivants, de bénéficier d'un réseau de solidarité. Il est intéressant d'observer que cette solidarité intra-communautaire contrebalance l'absence d'un filet de sécurité et que, par conséquent, la débrouille et les rapports entre individus compensent pour ce qui n'est pas prévu dans le cadre légal européen en termes d'accès aux services et aux prestations sociales de base.

Témoignage de DIOGENES :

« Plusieurs familles n'ont pas eu la possibilité de s'intégrer et se trouvent en situation précaire. Plusieurs de ces personnes vivent déjà depuis de nombreuses années à Bruxelles, mais ils n'ont pas de droit aux allocations familiales, au revenu d'intégration sociale, au chômage ou à d'autres allocations. Ils et elles n'ont pas de revenu et leur seul moyen de subvenir à leurs besoins est via la mendicité.

Souvent, plusieurs familles vivent ensemble dans un appartement insalubre, se partageant le loyer. D'autres vivent dans des squats, construisent des maisons

Session PRODEC

Migrants intra-européens en situation de sans-abrisme à Bruxelles

9/12/2020
14h00 – 16h00

improvisées ou dorment en rue. Ils mendient et cherchent des petits boulots dans l'économie informelle.

L'un des thèmes centraux lorsque l'on parle de communautés Roms est la stigmatisation, le racisme et l'exclusion. Ce sont des données difficiles à chiffrer mais ces problématiques sont souvent mises en avant lors de leur recherche d'emploi, l'inscription des enfants de ces familles à l'école, etc.

Recommandation de DIOGENES :

« Tant pour les communautés Polonaises que pour les Roms, il est très important d'avoir des médiateurs interculturels dans l'ensemble de la société. Il est important de pouvoir traduire des situations complexes vers des vécus variés et vers des langues différentes »

c. Les raisons du parcours migratoire

De façon générale, les citoyens mobiles de l'UE parviennent à trouver un emploi dans un autre État membre de l'UE. Selon Eurostat, le taux d'emploi des citoyens mobiles de l'UE est supérieur à celui des citoyens qui restent dans leur pays. En général, la recherche d'un emploi est la raison principale pour laquelle les citoyen·ne·s européen·ne·s exercent la libre circulation. C'est aussi le cas dans le cadre des données à notre disposition: plus de 70% des migrant·e·s intra-européen·ne·s accompagné·e·s par DIOGENES déclarent avoir migré en Belgique pour chercher un emploi. En revanche, sur un total de 319 citoyen·ne·s européen·ne·s accompagné·e·s par DIOGENES, seules 54 sont engagé·e·s dans une activité économique, dont 13 avec un contrat de travail et 41 sans contrat. L'accès au marché de l'emploi est donc très compliqué et le travail non déclaré est une réalité pour la majorité des personnes qui ont un revenu lié à une activité de travail.

Témoignage de DIOGENES :

« Souvent, les individus quittent leur pays d'origine pour rejoindre la Belgique pour avoir de meilleures conditions de vie dans leur pays d'accueil. L'espoir est de pouvoir s'y intégrer et d'y trouver un travail.

Les histoires des personnes en rue nous apprennent qu'il y a une variété de motivations pour faire le pas vers la Belgique.

Certains étaient déjà sans-abri dans leur pays d'origine ou se déplacent déjà depuis longtemps à travers l'Europe. Parfois, nous entendons que les personnes choisissent Bruxelles au vu des meilleures conditions de vie en rue : les abris de nuit gratuites, la tolérance vis-à-vis de l'alcool, etc. D'autres aboutissent en rue à cause d'une fin de relation et d'une spirale de dépression et d'alcool. Parfois, on fuit pour des problèmes de justice ou de dettes.

Les groupes de personnes en Europe sont discriminés dans leur pays d'origine sur base de leur origine, convictions ou orientation sexuelle, et sont en recherche de liberté, d'intégration et de considération. D'autres personnes sont ici pour l'accès aux soins de santé. »

Recommandations de DIOGENES :

- Il ne faut pas seulement une **libre circulation** des biens, des personnes, de l'argent et des services, mais aussi **des droits** ! Nous plaillons pour une Europe sociale, au-delà d'une Europe économique
- Indépendamment de l'adresse officielle, il faut que les personnes puissent avoir **accès aux services d'intermédiation au travail**, tels qu'Actiris, les CPAS (art. 60), etc.

d. L'importance de l'adresse

Le premier grand obstacle à l'obtention d'un permis de séjour est l'obligation de se domicilier. En effet, en Belgique, selon l'application de la directive européenne, il est obligatoire de s'enregistrer dans la commune de résidence endéans les 3 mois de l'arrivée en Belgique. Pour s'enregistrer il faut avoir une adresse, et avoir une occupation (en tant qu'employé ou indépendant), ou être étudiant, ou avoir assez des ressources économiques, ou démontrer d'être un demandeur d'emploi.

Théoriquement on peut s'enregistrer en tant que demandeur d'emploi et avoir un permis pendant 6 mois et pour rester après 6 mois il faut démontrer de chercher activement du travail et avoir des chances réelles de pouvoir en trouver. En réalité, selon une étude publiée récemment par la FEANTSA, les autorités belges refusent souvent de reconnaître le droit de séjour de citoyens de l'Union lorsque ceux-ci ne trouvent pas de travail dans une période de quatre à cinq mois suivant leur arrivée en Belgique. Les données à notre disposition montrent les difficultés à s'enregistrer : 170 sur 319 des citoyen·ne·s européen·ne·s accompagné·e·s par DIOGENES (53,3%) n'ont pas d'adresse et seules 14 d'entre eux/elles ont obtenu une adresse de référence.

La conséquence de l'absence d'adresse se répercute sur le statut administratif : **191 personnes sur 319 sont en situation irrégulière.**

Témoignage :

« Sans adresse, pas de travail. Sans travail, pas d'argent. Sans argent, pas de chambre ou d'appartement. Sans chambre ou appartement, pas d'adresse. Sans adresse, pas de travail. Sans travail, pas d'argent. Sans argent, pas d'adresse. Sans adresse, pas de travail. Et ça continue comme ça, à l'infini. Ce cercle vicieux dans lequel de nombreuses personnes que nous accompagnons sont coincées, est particulièrement complexe à briser.

Ajoutez à cela la lutte quotidienne pour la survie en rue, l'espoir et la foi qui glissent lentement vers le désespoir et la dépression, les attentes et la peur de l'échec, et on aboutit à une spirale infernale, qui peut être mortelle.

Les gens sont créatifs, ils cherchent des solutions qui les mettent toujours dans une situation vulnérable, mais dont ils tirent profit : travail non déclaré mal payé ou non, faux statut d'indépendant qui leur laisse une montagne de dettes en matière de cotisations sociales, avocats véreux qui profitent du fouillis de procédures, etc.

Même pour les migrants intra-européens qui travaillent, la situation de résidence reste souvent précaire. Lorsque les choses tournent mal, pour quelque raison que ce soit, le filet de sécurité sociale est souvent trop faible ou inexistant. Le loyer ne peut plus être payé, on est renvoyé de son plein gré, on perd son statut de résident et on se retrouve à nouveau dans le même cercle vicieux négatif.

Nous pouvons comprendre que l'accès à la sécurité sociale soit protégé pour les nouveaux arrivants, mais pour quelqu'un qui vit ici depuis de nombreuses années et qui a perdu ses droits pour une raison ou une autre, la situation devrait être plus facile. »

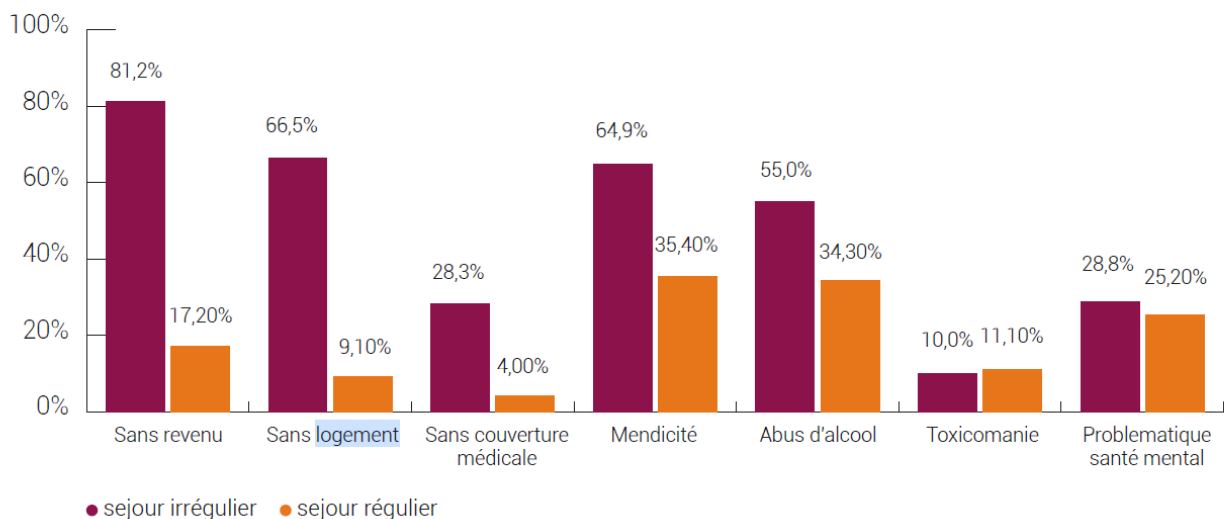
Recommandations de DIOGENES :

- L'adresse de référence pourrait sortir de nombreuses personnes ressortissantes de l'Union Européenne de l'impasse.
- Il est important de simplifier les procédures administratives pour l'obtention de documents officiels, tels que la carte d'identité.

e. Séjour irrégulier et effets sur les conditions de vie

Un permis de séjour est la clé vers une amélioration du niveau de vie, surtout lorsqu'il est de longue durée, et permet ainsi une égalité de traitement avec les citoyen·ne·s belges. Au plus le statut administratif est stable, au plus il est probable de disposer d'un revenu, d'un logement et d'une assurance maladie. En revanche, les personnes en séjour irrégulier sont très vulnérables à l'absence de revenus (81,2%), au sans-abrisme de rue (66,5%), et à l'absence de couverture médicale - personne n'a une assurance santé et la seule option (60,2%) est l'aide médicale d'urgence.

Personnes en séjour irrégulier ou régulier



Session PRODEC

Migrants intra-européens en situation de sans-abrisme à Bruxelles

9/12/2020
14h00 – 16h00

La consommation d'alcool aussi est plus problématique pour des personnes en séjour irrégulier (55%) que pour ceux qui ont un permis de séjour (34,3%). A remarquer aussi le fait qu'une proportion élevée de personnes en séjour irrégulier vit en Belgique depuis déjà plusieurs années : 16,8% vit en Belgique depuis plus de 10 ans, 22% depuis plus de 5 ans.

Témoignage de DIOGENES :

« Tous les migrants intra-européens qui sont en rue ont droit à l'aide médicale urgente. Du moins en théorie. Pour la plupart d'entre eux, les seuils d'accès pour l'exercice de ces droits sont trop élevés [...]. Les documents sont souvent volés ou perdus et il y a un manque d'interprètes au sein des institutions.

Les barrières administratives sans fin, souvent inutiles et répétitives, font que les gens, s'ils parviennent à accéder aux soins de santé, abandonnent trop souvent à long terme. Même si les centres de santé communautaires font un travail fantastique avec ce groupe cible et parviennent à soutenir une partie de notre population, trop souvent les migrants intra-européens se tournent exclusivement vers les soins primaires gratuits ou vers le service des urgences de l'hôpital le plus proche.

Dans le cadre de l'Assistance médicale urgente, on a accès, bien que ce ne soit pas toujours facile, à une courte cure de désintoxication dans le cadre de la prise en charge des dépendances, mais on est exclu d'un cadre thérapeutique plus long (post-cure). Une fois de retour en rue, sans ce cadre à plus long terme, le risque de rechute est élevé. Les coûts pour la société sont donc élevés, tout comme la mortalité au sein du groupe cible. Pour autant qu'il y ait un désir de simplification administrative, cela ne devrait pas être le cas, à notre avis. »

Recommandations de DIOGENES :

- Développer l'accès aux soins de santé pour ce groupe
 - o Des soins médicaux adaptés et une coopération internationale au sein de l'Europe pour les personnes souffrant de graves problèmes de santé mentale.
 - o Des soins de santé adaptés sur le plan linguistique et culturel : il y a un grand besoin de médiation et de traduction interculturelles.
- Avoir une vision sociale européenne forte, et une collaboration sur le point du filet de sécurité pour les citoyens mobiles de l'Union Européenne en difficulté.

Session PRODEC

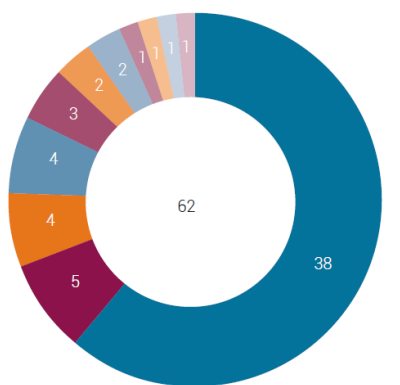
Migrants intra-européens en situation de sans-abrisme à Bruxelles

9/12/2020
14h00 – 16h00

f. Aides sociales et logement

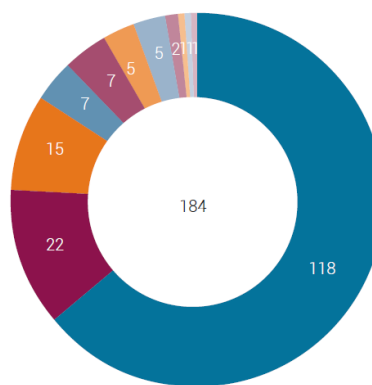
L'obtention d'aide financière est fondamentale pour pouvoir quitter la rue et accéder à une solution de logement. La majorité des personnes accompagnées par DIOGENES qui ont accès à des subsides vit dans un logement privé obtenu dans le marché locatif privé (61,3%) ou par la voie d'une AIS (4,8%), ou dans un logement social (3,2%). Si nous ajoutons aux personnes qui habitent en rue (6,5%), celles et ceux qui vivent dans une maison d'accueil (8,1%), dans un centre d'hébergement d'urgence (6,5%), chez des tiers (3,2%), dans une maison de repos (1,6%) ou en communauté (1,6%), le pourcentage de personnes sans-abri - selon la catégorie ETHOS - qui a accès à l'assistance sociale s'élève à 27,5%, ce qui reste un constat préoccupant.

Situation du logement pour les personnes avec aides sociales



● Privé ● Maison d'accueil ● Pas de logement
● Centre d'urgence ● AIS ● Log. Sociaux ● Chez tiers
● Maison Repos ● Communauté ● ? ● Chez famille

Situation du logement pour les personnes sans revenus



● Pas de logement ● Privé ● Chez tiers ● Centre d'urgence
● ? ● Squat ● Communauté ● Chez famille
● Hôpital long durée ● Prison ● Occupation conventionnelle

La différence avec l'échantillon composé par les personnes qui n'ont pas de revenu est saisissante. En effet, dans ce groupe, 83,1% des personnes est sans-abri, dont 64,1% des 184 individus pris en considération est à la rue. Seules 22 personnes sur 184 vivent dans un logement privé

Témoignage de DIOGENES :

« Grâce aux projets Housing First, nous voyons que le logement est un élément important pour l'intégration des habitant·e·s de la rue. S'éloigner du stress de la rue pour se remettre en ordre administrativement, pas à pas, est une étape importante à leur réinsertion. Sans revenu, ceci n'est pas possible.

Exemple : La famille Stano (nom fictif) s'est vue proposer gratuitement un logement temporaire via le projet ISSUE. Grâce à ce logement, la famille de 3 enfants a pu s'inscrire à la commune et la mère a pu trouver du travail. Depuis, leur permis de séjour est en ordre et ils ont une chance pour se réintégrer au reste de la société. »

Session PRODEC

Migrants intra-européens en situation de sans-abrisme à Bruxelles

9/12/2020
14h00 – 16h00

Recommandation de DIOGENES :

- Des solutions de logement temporaires et gratuites comme ISSUE peuvent faire partie d'une solution plus large. Le fait de donner la possibilité, pendant une certaine période de temps, d'être en logement, de se reposer, d'avoir une adresse et de se remettre en ordre administrativement, donne aussi une chance de se réintégrer socialement et, éventuellement de trouver un travail.

Conclusion

Nous avons besoin d'une vision européenne globale et d'une coopération sur le filet de sécurité sociale pour les citoyens européens mobiles qui sont dans des situations précaires.

Ceci en collaboration avec les autorités locales responsables de l'assistance aux personnes et les différents secteurs : secteur de la santé, secteur des sans-abri, les organisations de première ligne telles que le travail de rue, etc.